

BASE

BONANZA 480 LIQUID

COMMERCIAL

HERBICIDE

AVERTISSEMENT



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE: TRIFLURALINE 480 g/L
N° D'HOMOLOGATION 28289
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario
N0L 1G5**

CONTENU NET: 9-10L

06/06

FRONT

BONANZA 480 LIQUID

COMMERCIAL

HERBICIDE

AVERTISSEMENT



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE: TRIFLURALINE 480 g/L
N° D'HOMOLOGATION 28289
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario
N0L 1G5**

CONTENU NET: 9-10L

**DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ.
CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER ATTACHÉE AU CONTENANT.**

06/06

PRÉCAUTIONS

Avertissement - irritant pour la peau et les yeux. Produit nocif s'il est avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'épandage, le nettoyage et les travaux de réparation. Porter des lunettes de protection ou un écran facile durant le mélange et le chargement. Éviter de respirer les vapeurs. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes. Éviter de contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et les étangs de pisciculture. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La formulation est modérément toxique lorsqu'elle est ingérée, et elle peut irriter les yeux et la peau. Ce produit contient des distillats de pétrole. La vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration.

ÉLIMINATION:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



DATAPAK

BONANZA 480 LIQUID

COMMERCIAL

HERBICIDE

AVERTISSEMENT



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE: TRIFLURALINE 480 g/L
N° D'HOMOLOGATION 28289
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario
N0L 1G5**

CONTENU NET: 9-10L

**DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ.
CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER ATTACHÉE AU CONTENANT.**

06/06

PRÉCAUTIONS

Avertissement - irritant pour la peau et les yeux. Produit nocif s'il est avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'épandage, le nettoyage et les travaux de réparation. Porter des lunettes de protection ou un écran facile durant le mélange et le chargement. Éviter de respirer les vapeurs. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes. Éviter de contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et les étangs de pisciculture. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La formulation est modérément toxique lorsqu'elle est ingérée, et elle peut irriter les yeux et la peau. Ce produit contient des distillats de pétrole. La vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration.

ÉLIMINATION:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

~~**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.~~

MODE D'EMPLOI

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES:

Lire attentivement toutes ces instructions avant d'utiliser le BONANZA 480. Tout emploi qui n'est pas conforme à ces directives pourrait entraîner une suppression insuffisante des mauvaises herbes et même un endommagement de la culture.

Le BONANZA 480 est un herbicide de pré-levée qui est pulvérisé sur le sol, puis mécaniquement mélangé ou incorporé dans la terre. Il supprime les mauvaises herbes à mesure qu'elles germent. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Le BONANZA 480 permet d'obtenir une suppression durable des plantules des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à BONANZA 480, herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à BONANZA 480 et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le BONANZA 480 ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Technical Service au 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

AVERTISSEMENT

SEMIS DIRECT

Il faut s'occuper tout particulièrement des aspects suivants de l'utilisation de ce produit:

- Les doses doivent être appliquées avec précision.
- Appliquer uniquement sur les types de sols indiqués (NE PAS L'APPLIQUER SUR les sols tourbeux et les terres noires ou organiques).
- Appliquer seulement sur de sols contenant moins de 15% de matière organique, et qui sont secs et en assez bons états pour être travaillés.
- Une application sur un sol qui peut être inondé (où il reste des mares d'eau pendant plus de 3 à 5 jours) pourrait entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes. Si le terrain reste inondé pendant une assez longue période (3 semaines ou plus), le résultat pourrait être une absence totale de suppression des mauvaises herbes.
- Ne pas appliquer sur un sol qui pourrait être érodé par le vent, l'eau ou autrement. Une application dans certaines conditions, comme un faible recouvrement de débris ou une terre à texture légère, pourrait favoriser l'érosion par le vent et/ou l'eau et c'est pourquoi elle n'est pas recommandée.
- L'incorporation est une étape essentielle de l'application. Lorsqu'elle est correctement appliquée dans des conditions normales, le BONANZA 480 ne nuit pas à la culture. S'il y a des facteurs de stress tels qu'un sol humide, une profondeur incorrecte d'ensemencement, une maladie des semis, une basse température, une quantité excessive de sel dans le sol, une fertilité insuffisante ou une sécheresse, le BONANZA 480 peut endommager la culture.
- On vous recommande de ne pas introduire les cultures suivantes dans le cycle de rotation après une application de BONANZA 480 : avoine, graminées annuelles à petites graines comme l'alpiste et la fétuque rouge traçante, mil (phléole) et les betteraves à sucre. Si les conditions sont normales, il n'y a pas de report ou de rémanence. Toutefois, il faut considérer ce qui précède comme un conseil de précaution.
- Ne pas appliquer cet herbicide sur un sol où il y a beaucoup de mottes et qui n'est pas en assez bon état pour être travaillé.
- Ne pas l'appliquer sur un sol sableux qui contient moins de 1% de matière organique.
- L'application de ce produit sur des buttes sérieusement érodées pourrait entraîner une diminution de la récolte ou des dommages aux cultures en rotation.

Dans l'Ouest du Canada, des populations de sétaire verte tolérante à la trifluraline se sont développées dans un certain nombre de champs qu'on avait traités à la trifluraline à maintes reprises au cours d'une période prolongée. Les produits à base de trifluraline ou d'éthalfuraline (p. ex., ADVANCE, BONANZA, HERITAGE, RIVAL, TREFLAN, TRIFLUREX, FORTRESS et EDGE) ne suppriment pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou diminuer la propagation de la sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter d'utiliser ces produits à maintes reprises dans un même champ, ou faire un traitement herbicide distinct pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline.

ATTENTION Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour la paissance ou le foin; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour supporter tel usage.

PLANTS REPIQUÉS

On peut subir des diminutions de rendement si le BONANZA 480 est appliqué sur des plants transplantés affaiblis. Les précautions stipulées pour les cultures à semis direct s'appliquent aussi aux plants repiqués. De plus, pour bénéficier d'une tolérance maximale de la part des plants repiqués, il faut respecter les conditions suivantes:

- On ne doit transplanter que des plants en bonne santé.
- Ne pas transplanter dans de conditions défavorables de croissance, comme par temps frais ou humide.
- Observer toutes les instructions données sur l'étiquette.

APPLICATION DE BONANZA 480 SUR UN ENGRAIS SEC EN VRAC RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les engrais secs en vrac (SAUF LES ENGRAIS AZOTÉS) peuvent être imprégnés de BONANZA 480. L'application peut être effectuée à l'automne ou au printemps, sous forme de traitement de pré-semis incorporé, pour protéger les cultures homologuées. L'engrais imprégné de BONANZA 480 doit être répandu aussitôt que possible. Pour connaître les doses à utiliser et les moments propices à l'application pour les diverses cultures, consulter les tableaux d'application et de dosage qui font partie de cette étiquette.

Il faut consulter l'étiquette de ce produit pour se familiariser avec les précautions, les avertissements, les restrictions, les cultures en rotation et les directives détaillées concernant les quantités à utiliser, la texture du sol, le mode d'application et les techniques d'incorporation. C'est à la compagnie qui vend les mélanges herbicides/engrais qu'incombe la responsabilité de se conformer aux stipulations de la *Loi sur les engrais*.

PRÉPARATION ET MÉLANGE

Il faut appliquer au moins 200 kilogrammes par hectare d'engrais sec imprégné de la dose recommandée de BONANZA 480. Préparer et mélanger l'engrais sec et le BONANZA 480 dans un mélangeur rotatif pour engrais. Les buses employées pour pulvériser le BONANZA 480 sur l'engrais devraient être placées de façon à assurer une répartition uniforme de l'herbicide. Prévoir une période de mélange assez longue pour obtenir un bon recouvrement de l'engrais par ce produit. Si le mélange engrais-herbicide est trop humide pour permettre une application uniforme, on recommande d'employer une substance très absorbante comme une terre à diatomées ou de l'argile en poudre fine. Il faut ajouter suffisamment de matière absorbante pour que le mélange s'écoule facilement.

Des quantités plus considérables d'engrais pourraient être requises pour s'assurer que le mélange n'est pas trop humide, surtout quand on utilise une dose accrue de BONANZA 480.

APPLICATION

Répandre l'engrais imprégné de BONANZA 480 immédiatement après avoir achevé la préparation du mélange. S'assurer que l'engrais est appliqué uniformément sur la surface du sol, en utilisant un applicateur correctement réglé. Si l'on se sert d'un épandeur rotatif, un chevauchement à 100% est recommandé pour effectuer une répartition uniforme. L'applicateur rotatif devrait être réglé pour appliquer la moitié de la dose désirée par hectare; ensuite, on revient sur le même parcours pour couvrir la moitié de la bande qui vient d'être traitée. Les épandeurs à égouttement doivent être réglés avec l'engrais imprégné, car le débit sera plus lent que celui qu'on obtient normalement avec un engrais sec pur.

INCORPORATION

Suivre les recommandations d'incorporation qui sont normales pour le BONANZA 480. **POUR OBTENIR LES MEILLEURS RÉSULTATS POSSIBLES, ATTENDRE AU MOINS 3 JOURS À LA SUITE DE L'INCORPORATION INITIALE POUR PROCÉDER À LA SECONDE.**

MISES EN GARGE:

1. Pour prévenir la contamination, s'assurer que les deux (2) charges mélangées suivantes ne seront employées que sur des cultures pour lesquelles le BONANZA 480 est homologué.
2. Ne pas imprégner le BONANZA 480 ni aucun autre herbicide sur des engrais azotés (ammonium, potassium, sodium, calcium). La combinaison du BONANZA 480 avec de tels engrais pourrait causer une explosion.

APPLICATION DE LE BONANZA 480 AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES

Le BONANZA 480 peut être mélangée à un engrais azoté liquide (comme le 28-0-0) pour une application de pré-semis ou de post-semis avec incorporation au sol. Le BONANZA 480 peut aussi être mélangé en réservoir avec *Avadex BW et un engrais liquide pour effectuer, dans le blé ou l'orge, une application de post-semis avec incorporation. Il faut se conformer à toutes les recommandations concernant les doses par hectare, les cultures approuvées, l'incorporation, les directives spéciales, les précautions particulières et les mises en garde, qui apparaissent sur l'étiquette de le BONANZA 480. Le BONANZA 480 devrait être versé directement dans l'engrais liquide, mélangée à fond et appliquée aussitôt que possible. Une agitation constante est nécessaire jusqu'à la fin de l'application. Appliquer le mélange BONANZA 480 engrais uniformément à la surface du sol avec un pulvérisateur correctement réglé. S'assurer que le produit est réparti uniformément sur la surface du sol. Procéder de la façon normale pour l'incorporation de le BONANZA 480.

ESSAI DE COMPATIBILITÉ

Etant donné qu'il existe tellement d'engrais différents, une petite quantité d'engrais liquide et de BONANZA 480 devrait être mis à l'essai en ce qui concerne la compatibilité, avant de procéder au mélange en réservoir.

1. Verser 500 millilitres d'engrais liquide dans un récipient d'un litre.
2. Ajouter 10 millilitres de BONANZA 480.
3. Fermer le récipient et bien agiter.
4. Ne pas toucher au récipient pendant cinq minutes.

Le BONANZA 480 et l'engrais sont compatibles si le BONANZA 480 reste en suspension. Si le BONANZA 480 se dépose rapidement, mais se remet en suspension facilement après agitation, on peut utiliser le mélange à condition de l'agiter constamment. Pour améliorer la compatibilité et la stabilité de ce mélange engrais-herbicide, on peut y ajouter l'agent de compatibilité UNITE.

PROVINCES DES PRAIRIES et RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

PRÉPARATION DU SOL

Avant d'appliquer BONANZA 480, travailler le sol pour supprimer les mauvaises herbes qui s'y trouvent. Si les champs sont en chaume, hacher les restes de culture et bien les mélanger avec la terre jusqu'à profondeur de 10 à 15 cm. Les instruments à disques donnent de meilleurs résultats. Le tableau ciaprès indique les mauvaises herbes supprimées et les cultures homologuées. Ne pas labourer le sol avec une charrue avant d'y appliquer BONANZA 480.

APPLICATION - NE PAS APPLIQUER DU HAUT LES AIRS

Remplir la cuve au tiers avec de l'eau propre. Ajouter la quantité recommandée de BONANZA 480 à l'eau propre dans la cuve. Bien agiter pendant le remplissage et avant la pulvérisation. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare (traitement généralisé) au moyen d'un pulvérisateur d'herbicides bien calibré, à faible pression (275 kPa) et à répartition uniforme. Vérifier quotidiennement la calibration et l'uniformité de répartition du pulvérisateur. Ne traiter que par voie terrestre. Appliquer BONANZA 480 à la surface du sol, et l'y incorporer en même temps si possible. S'assurer de briser les grosses mottes L'incorporation doit se faire dans les 24 heures après le traitement. Lorsqu'on en suit le mode d'emploi, BONANZA 480 ne nuit pas aux cultures qui suivent en rotation; cependant, une surapplication, une répartition non uniforme ou un autre excès quelconque lors du traitement peut causer des dégâts aux cultures ultérieures.

Le taux de décomposition de BONANZA 480 dans le sol est influencé par les facteurs environnementaux intervenant au cours de l'année du traitement et le printemps suivant. Si les précipitations pendant ce temps sont inférieures à la normale, les arrière-effets au cours de l'automne et de la saison suivante seront plus grands. La distribution et le moment des précipitations auront aussi un effet sur la rémanence de BONANZA 480.

Les cultures en rotation (p. ex., les céréales semées en automne ou le blé de printemps) peuvent subir des dégâts si leur semis se fait à la suite d'une saison inhabituellement sèche. Pour réduire les dégâts que peuvent subir les cultures en rotation, semer celles-ci à faible profondeur dans un lit de semence chaud et humide.

INCORPORATION

Incorporer BONANZA 480 dans de sol par passages croisés. D'abord, passer un pulvérisateur double, une déchaumeuse ou un vibroculteur, réglés à la profondeur de 7,5 à 10 cm. Ensuite passer l'instrument en diagonale à la même profondeur. Faire rouler le pulvérisateur ou la déchaumeuse à la vitesse de 6,5 à 10 km/h et le vibroculteur à la vitesse de 10 à 13 km/h. Ne pas se servir d'un vibroculteur pour incorporer BONANZA 480 si le sol est rempli de croûtes ou de mottes ou s'il est trop humide pour que le mélange se tasse comme il faut. Sur le chaume, il est préférable d'utiliser des instruments à disques.

Si l'incorporation se fait avec un instrument dont la profondeur est réglée à moins de 7,5 cm ou à plus de 10 cm, la suppression peut être irrégulière ou les cultures peuvent subir des dégâts. Les extirpateurs à tringles, les herses et les semoirs à houes ne conviennent pas à l'incorporation de BONANZA 480.

CALENDRIER DES TRAITEMENTS

TRAITEMENT DE PRINTEMPS

Traiter au printemps, avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes. Pour supprimer les mauvaises herbes sensibles pendant leur germination, il faut bien incorporer BONANZA 480 dans le sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après le traitement. La seconde incorporation doit se faire au moment de la préparation du lit de semence, à condition qu'elle se fasse à la profondeur recommandée. Suivre les directives d'incorporation. Le traitement de printemps est déconseillé pour le lin et les lentilles.

TRAITEMENT D'AUTOMNE - PRAIRIES SEULEMENT

Vérifier les doses d'emploi et les directives d'incorporation ci-dessus. Incorporer au moment opportun. Pour supprimer les mauvaises herbes qui germeront l'année suivante, traiter entre le 1er septembre et le gel du sol. Il est conseillé de faire deux incorporations en automne, suivies d'un travail superficiel du sol (à la profondeur de 5 à 8 cm) au printemps avant le semis. Par contre, si cette méthode n'est pas pratique, la première incorporation moins de 24 heures après la pulvérisation peut être suivie d'une seconde incorporation au printemps lors de la préparation du lit de semence. Toujours incorporer à la bonne profondeur. (Voir PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE ci-dessous.)

TRAITEMENT D'ÉTÉ - PRAIRIES SEULEMENT

Vérifier les doses d'emploi et les directives d'incorporation ci-dessus. Incorporer au moment opportun. Traiter les jachères entre le 1er juin et le 1er septembre. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après le traitement. Les incorporations ultérieures peuvent se faire plus tard en saison, pour supprimer les mauvaises herbes résistantes. Avant le semis au printemps, travailler le sol de façon superficielle (à la profondeur de 5 à 8 cm), (voir PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE ci-dessous.)

PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE - PRAIRIES SEULEMENT

Au printemps, une fois que le sol est assez chaud pour favoriser la germination, il faut le travailler si on l'a traité avec BONANZA 480 l'été ou l'automne précédents. Travailler le sol à la profondeur de 5 à 8 cm avec un instrument approprié, tel qu'un pulvérisateur ou un vibroculteur. Procéder comme d'habitude, en évitant de transplanter les jeunes mauvaises herbes.

CULTURES HOMOLOGUÉES SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

et RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Asperge	Faux safran	Haricot noir	Orge
Blé	Fèveroles (Faba)	Lentille (automne seulement)	Pois (de grande culture ou de conserve)
Brise-vent repiqués	Fraisier	Lin	Sainfoin cultivé
Colza (canola)	Haricots secs (de grande culture ou rognons)	Métilot (printemps seulement)	Tournesol
Crambe		Moutarde	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Lorsqu'on en suit le mode d'emploi, BONANZA 480 supprime les mauvaises herbes suivantes:

GRAMINÉES ANNUELLES

Brome
Brome des seigles
Digitaire sanguine
Échinochloa pied-de-coq
Éleusine de l'inde
Éragrostide fétide
Folle avoine*
Ivraie de Perse
Pâturin annuel
Sétaire verte et glauque

DICOTYLÉDONNES ANNUELLES

Amarante
Chénopode blanc
Mollugine verticillée
Pourpier potager
Renouée

Renouée liseron
Saponaire des vaches
Stellaire moyenne*

*BONANZA 480 ne supprime pas la folle avoine ni la renouée liseron, mais il en retarde la levée. Ces mauvaises herbes, une fois levées, ne gênent pas sérieusement la croissance des cultures.

DOSES RECOMMANDÉES DE BONANZA 480 PAR HECTARE (L/ha)
TYPES DE SOLS

Léger	Moyen ou lourd	
Sable	Loam	Loam limono-argileux
Loam sableux	Loam limoneux	Argile limoneuse
(moins de 6% de	Limon	Loam argileux
matière organique)	Loam sablo-argileux	Argile
	(de 6 à 15% de	
	matière organique)	

DOSES RECOMMANDÉES DE BONANZA 480 PAR HECTARE (L/ha)

CULTURE	TYPE DE SOL		REMARQUES
	Léger	Moyen ou Lourd	
TRAITEMENT DE PRINTEMPS			
		L/ha	
Asperge	1,7	2,3	Appliquer moins de 3 semaines avant le semis ou aussitôt avant. Ne pas traiter la moutarde en sol sableux
Canola			
Crambe			
Faux safran			
Féveroles (Faba)			
Fraisier			
Haricot noir			
Haricots secs (de grande culture ou rognons)			
Ménilot			
Moutarde			
Pois (de grande culture sec ou de conserve)			
Sainfoin			
Soja			
Tournesol			
Brise-vent (caragana arborescent, frêne vert orme d'Amérique, orme de Sibérie et pin sylvestre)	4,6	9,2	Appliquer avant le repiquage. La dose élevée procure une meilleure suppression et une persistance plus longue dans le sol

CULTURE	TYPE DE SOL		REMARQUES	
	Léger	Moyen ou Lourd		
TRAITEMENT DE PRINTEMPS				
		L/ha		
Asperges (établies depuis 3 ans)	2,1	3,1 à 4,2	Suivre les procédures conseillées pour la préparation du sol, l'application et l'incorporation. Sur les asperges établies, appliquer au début du printemps, après avoir enlevé les tiges mais avant la levée des turions, ou à la fin du printemps ou au début de l'été, après la récolte mais avant la formation des tiges. Pour supprimer les mauvaises herbes toute la saison, utiliser la dose de 4,2 L/ha. ATTENTION; Régler les outils de façon à ne pas causer de dégâts au collet des asperges durant la préparation du sol et l'incorporation.	
Brocolis	2 à 6% de MO* :	1,7		2,3
Choux de Bruxelles (plantons seulement)	6 à 15% de MO :	2,3		2,3 à 2,3
Choux	6% de MO :	1,7		2,3
Choux-fleurs (semés en direct ou repiqués)	6 à 15% de MO :	2,3		2,3 à 2,3
Carottes		1,7		2,3
Légumineuses fourragères: semis de trèfles d'alsike, trèfle rouge, astragale pois chiche et lotier corniculé (destinés à la production de semences ou au fourrage)		1,7		2,3

CULTURE	TYPE DE SOL		REMARQUES	
	Léger	Moyen ou Lourd		
TRAITEMENT DE PRINTEMPS				
	L/ha			
Rutabagas	1,7	2,3	Appliquer avant le semis.	
Amélanchiers	1,7	2,3	Appliquer avant le repiquage des amélanchiers.	
Haricots mange-tout	1,7	2,3	Appliquer avant le semis.	
Tomates	2 à 6% de MO :	1,7	2,3	Appliquer avant le repiquage.
(plantons seulement)	6 à 15% de MO :	2,3	2,3	
*MO = matières organiques				
TRAITEMENT D'AUTOMNE				
Canola	2,3	2,9	Appliquer et incorporer entre le 1er septembre et le gel du sol	
Faux safran				
Féveroles (Faba)				
Haricot noir				
Haricots secs (de grande culture ou rognons)				
Lentille				
Lin				
Moutarde				
Pois				
Soja				
Tournesol				
TRAITEMENT D'ÉTÉ				
Canola	3,54	3,54	Appliquer et incorporer entre le 1er juin et le 1er septembre. Les incorporations ultérieures peuvent se faire n'importe quand avant le gel du sol.	
Faux safran				
Lin				

NOTA: Incorporer dans les 24 heures suivant le traitement.

EMPLOI SUR LES OLÉAGINEUX

Utiliser l'un des traitements décrits plus haut.

L'emploi de BONANZA 480 sur les oléagineux permet de supprimer certaines dicotylédones et contre la folle avoine et la sétaire verte non tolérante. La sétaire verte tolérante BONANZA 480 n'est pas supprimée et peut ultérieurement nécessiter un traitement de postlevée.

DIRECTIVES SPÉCIALES POUR LE LIN ET LES LENTILLES

- Le traitement du lin avec BONANZA 480 peut se faire en été ou en automne. Ne traiter la lentille qu'en automne.
- Les deux incorporations doivent se faire l'automne (ou l'été), avant le semis du lin ou de la lentille au printemps.
- Pour que le lit de semence soit ferme et que la profondeur du semis soit uniforme, il est conseillé de travailler le sol à faible profondeur et de plomber le lit de semence au printemps.
- Semer avec un semoir à la profondeur de 2 à 4 cm dans un lit de semence humide et ferme.
- Semer le lin et la lentille lorsque la température du sol est supérieure à 6 °C, généralement après la mi-mai.

SUPPRESSION DE LA SÉTAIRE VERTE DANS LE BLÉ ET L'ORGE

Orge Blé de force rouge de printemps
Blé dur Blé tendre blanc de printemps

MODE D'ACTION

La plupart des graines de sétaire verte germent dans les premiers 5 cm du sol. Pour empêcher leur germination, pulvériser BONANZA 480 et l'incorporer dans cette zone. Semer les graines de blé et d'orge au-dessous de cette couche (à la profondeur de 5 à 8 cm), afin d'éviter les dégâts. Appliquer BONANZA 480 et l'incorporer après les semis mais avant le levée du blé ou de l'orge.

DOSES RECOMMANDÉES

Sols légers Sols lourds
1,2 L/ha 1,75 L/ha

APPLICATION ET INCORPORATION DE BONANZA 480

Semer les graines à la profondeur de 5 à 8 cm dans un lit de semence bien travaillé. Avant la levée de la culture, appliquer BONANZA 480 à la dose recommandée (voir ci-dessus) comme suit:

- Se servir d'un pulvérisateur à répartition uniforme. Calibrer celui-ci avant le traitement. Calculer la quantité de BONANZA 480 nécessaire. Dans la cuve, utiliser au moins 100 L d'eau par hectare (traitement généralisé). Verser BONANZA 480 dans la cuve pendant son remplissage à l'eau propre. Bien agiter.
- Vérifier le fonctionnement du pulvérisateur chaque jour avant le traitement et régulièrement pendant le traitement pour s'assurer d'une bonne calibration et d'une répartition uniforme.
- Le champ doit être exempt de débris végétaux ou doit avoir été mis en jachère l'année précédente. Incorporer à la profondeur de 2 à 4 cm par passages croisés (voir MODE D'ACTION ci-dessus). Passer une herse diagonale, une herse à dents ou un instrument semblable, à la vitesse de 9 km/h. Si possible, pulvériser et incorporer en même temps. Faire deux passages à angle droit en moins de 24 heures.

Faire la première incorporation dans le même sens que le traitement.

TRAITEMENT DU BLÉ ET DE L'ORGE PAR UN MÉLANGE EN CUVE DE BONANZA 480 ET D'AVADEX BW

Traitement de post-semis et de pré-levée.

RECOMMANDATION

N'appliquer que sur les terres déchaumées ou mises en jachère l'année précédente. Semer à la profondeur de 5 à 8 cm avec un semoir classique. Appliquer et incorporer au printemps après le semis mais avant la levée de la culture. Incorporer à la profondeur de 2 à 4 cm, au-dessus du semis (voir MODE D'ACTION ci-dessus). Utiliser une herse diagonale, une herse à dents ou un instrument semblable. Incorporer par passages croisés. A la dose de BONANZA 480 recommandée ci-dessus, ajouter une dose d'AVADDEX BW de 3,5 L/ha sur le blé et de 4,25 L/ha sur l'orge (traitement généralisé).

TRAITEMENT DE PRÉSEMIS INCORPORÉ PAR BONANZA 480 SUIVI D'UN TRAITEMENT DE PRÉ-LEVÉE AVEC MATAVEN OU AVENGE

Pour supprimer la sétaire verte et la folle avoine dans le blé et l'orge, appliquer BONANZA 480 en traitement de présemis incorporé, selon les indications données plus haut, puis appliquer MATAVEN ou AVENGE selon les doses, les précautions et les limitations qui figurent sur leur étiquette.

FRAISIERS

Appliquer BONANZA 480 avant de repiquer les fraisiers. Suivre les directives de préparation du sol, de traitement et d'incorporation de BONANZA 480.

Ne traiter qu'au printemps. Utiliser 1,7 L sur les sols légers et 2,3 L sur les sols moyens ou lourds. Ne pas dépasser la dose maximale de 2,3 L/ha. Une dose excessive peut retarder l'implantation des plantes à tiges rampantes.

ASPERGES (implantées depuis 3 ans)

Suivre les directives de préparation du sol, de traitement et d'incorporation de BONANZA 480. Appliquer sur les asperges implantées, au début du printemps, après l'enlèvement des fougères mais avant la levée des turions. Ou encore, appliquer après la récolte à la fin du printemps ou au début de l'été avant la formation des fougères. Utiliser 2,1 L sur les sols légers et de 3,15 à 4,2 L sur les sols moyens ou lourds. Pour supprimer les mauvaises herbes toute la saison, utiliser la dose de 4,2 L.

ATTENTION: Régler les instruments de façon à ne pas meurtrir les griffes d'asperges au cours de la préparation du sol et de l'incorporation.

EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT

Appliquer l'herbicide au printemps et avant l'ensemencement des cultures et la levée des mauvaises herbes. Appliquer uniformément sur la surface du sol et incorporer moins de 24 heures après l'application.

PRÉPARATION DU SOL

Avant d'appliquer le BONANZA 480 s'assurer de supprimer par disquage ou par sarclage toutes les mauvaises herbes qui ont levées et qui sont présentes dans le champ. Quand on traite des sols portant du chaume et des déchets de culture, faire un disquage à fond avant d'appliquer le BONANZA 480 pour bien enfouir tous ces déchets de récolte jusqu'à 10 à 15 centimètres de profondeur dans le sol. On recommande d'employer des instruments aratoires à disques pour éliminer les déchets.

MÉTHODE D'APPLICATION; NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

L'application devrait être faite dans au moins 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Distribuer le BONANZA 480 uniformément à la surface du sol, puis l'incorporer dans les 24 heures qui suivent. Ne pas l'appliquer sur un sol motteux.

Remplir le tiers du réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis ajouter la quantité recommandée de BONANZA 480. Continuer le remplissage jusqu'à ce qu'on ait obtenu le volume requis. Une agitation vigoureuse est nécessaire avant d'appliquer le BONANZA 480.

Appliquer uniquement avec un équipement terrestre. Si possible, incorporer le BONANZA 480 en même temps qu'on procède à l'application.

Les cultures sensibles de la rotation ne subiront pas de dommages si l'application du BONANZA 480 est uniforme. Éviter d'en appliquer trop. Ne pas amorcer la distribution du BONANZA 480 avant que le pulvérisateur se déplace.

INCORPORATION

Incorporer uniquement à l'aide d'instruments à disques, de rotoculteurs ou de cultivateurs. Les cultivateurs à travail profond sont à déconseiller. La herse à disques en tandem est à conseiller pour l'incorporation initiale. Ne pas attendre plus de 24 heures après l'application du BONANZA 480 pour effectuer cette première incorporation, qui doit se faire dans le même sens que l'application de l'herbicide. Les deux incorporations doivent être faites à une profondeur de 8 à 10 centimètres. Pour bénéficier d'un degré maximal de suppression des mauvaises herbes et de tolérance de la part de la culture, on ne doit utiliser des cultivateurs que si le sol est en assez bon état pour être travaillé. Faire la deuxième incorporation à angle droit de la première, n'importe quand avant l'ensemencement. Les instruments à disques doivent se déplacer à une vitesse de 6 à 10 kilomètres à l'heure et les cultivateurs à une vitesse de 10 à 13 kilomètres à l'heure.

CULTURES HOMOLOGUÉES DANS L'EST DU CANADA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Asperges	Colza fourrager	Haricots secs (de grande culture ou rouges)	Plantes vivaces (ornementales)
Brocolis transplantés	Crambes	Luzerne à semis direct	Pois (de grande culture ou pour conserves)
Carottes	Féveroles (faba)	Moutarde	brise-vent transplantés
Choux à semis direct ou transplantés	Fèves noires	Navets blancs	Rutabaga
Choux de Bruxelles transplantés	Fraisiers	(pour les animaux seulement)	Soja
Choux-fleurs à semis direct ou transplantés	Haricots de Lima	Piments transplantés	Tomates transplantées
Choux frisés	Haricots mange-tout	Plantes ornementales, sujets ligneux de pépinières	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes suivantes sont supprimées par le BONANZA 480 lorsqu'elles sont pulvérisées conformément à ces instructions.

Graminées annuelles		Espèces annuelles à feuilles larges	
Brome des toits	Panic d'automne	Amarante +	Renouée
Bromes des seigles	Pâturin annuel	Chénopode blanc +	Stellaire moyenne
Digitaire sanguine	Échinochloa Pied-de-coq	Mollugine verticillée	
Éleusine de l'inde	Sétaire verte ou glauque	Pourpier potager	
Folle avoine*	Éragostide fétide		
Ivraie de Perse			

+ y compris les variétés tolérantes aux triazines

L'Agrostide joue-du-vent (loose silky bentgrass) sera aussi supprimé dans le seigle d'automne et le blé d'hiver.

*REMARQUE: La folle avoine n'est pas complètement supprimée mais simplement retardée par le BONANZA 480. La croissance de la culture ne sera pas sérieusement affectée par cette mauvaise herbe retardée.

DOSES RECOMMANDÉES POUR LES CULTURES DANS L'EST DU CANADA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

TEXTURE DU SOL

	Léger	Moyen	Lourd
Sable		Loam	Loam limono-argileux
Loam sableux		Loam limoneux	Argile limoneuse
		Limon	Loam argileux
		Loam sablo-argileux	Argile

CULTURE	(litres/hectare)			REMARQUES
	Léger	Moyen	Lourd	
Carottes, Féveroles (faba) Choux frisés, Colza (canola), Haricots de grande culture (Secs et rognons), Moutarde, Soja, Haricots mange-tout, Navets blancs (pour les animaux seulement),	1,25	1,7	2,3	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant le semis jusqu'au moment du semis.
Semis direct: Luzerne, Choux Choux-fleurs	1,25	1,7	2,3	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant les semis jusqu'au moment du semis. Les choux et les choux- fleurs semés directement ont manifesté une tolérance médiocre au BONANZA 480 aux doses recommandées. Dans certains cas, on remarquera une croissance clairsemée ou rabougrie.
Fraises	1,25	1,7	2,3	Incorporer immédiatement après l'applicationAppliquer à partir de 3 semaines avant le semis
Rutabagas	N/A	1,7	2,3	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant le semis jusqu'au moment du semis. Ne pas utiliser pour des navets cultivés dans un sol sableux.
Asperges	2,1	3,1	4,2	Incorporer immédiatement après l'application. N'utiliser que sur des asperges qui sont établies depuis au moins 3 ans.
Plants repiqués: Brocolis, Choux de Bruxelles, Choux, Choux-fleurs, Piments, Tomates	1,25	1,7	2,3	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant le semis jusqu'au moment du semis.
Haricots de Lima, Pois (de grande culture et pour conserves)	1,25	1,25	1,7	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant le semis jusqu'au moment de semis.
Lupin blanc doux	1,25	1,7	2,3	

CULTURE		(litres/hectare)			REMARQUES
		Léger	Moyen	Lourd	
PREMIÈRE ANNÉE	BONANZA 480*	1,25	1,7	2,3	
Pommiers,	SENCOR 500F	850 mL	1,1L	1,1L	
abricotiers,	SENCOR DF 75%	550 g	750 g	750 g	
cerisiers, pêcheurs,					
pruniers et poiriers					
*Lorsqu'on l'applique et l'incorpore avant le repiquage des arbres fruitiers, BONANZA 480 supprime la plupart des graminées annuelles et de nombreuses dicotylédones. Pour supprimer d'autres mauvaises herbes, on peut mélanger BONANZA 480 en cuve avec SENCOR. Ne pas faire plus d'une application par année. Consulter l'étiquette de SENCOR pour en connaître le mode d'emploi et les précautions particulières.					
Plantes ornementales:		1,25	1,7	2,3	Incorporer immédiatement après l'application.
Transplantation de sujets ligneux de Pépinières et de plantes vivaces					Appliquer à partir de 3 semaines avant la mise en terre jusqu'au moment de la plantation.
Plantes ornementales:		1,25	1,7	2,3	Appliquer sous forme de pulvérisation dirigée sur la surface. Incorporer soigneusement aussi près que possible des plantes ornementales. Ne pas endommager leurs racines.
Sujets ligneux de pépinières une fois établis					

Le BONANZA 480 ne doit pas être utilisé sur des couvre-sol d'ornement comme l'ajuga, le myrte et la pachysandra, car ces plantes pourraient être endommagées.

APPLICATION DE BONANZA 480/LEXONE OU DE BONANZA 480/SENCOR SOUS FORME DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LE SOJA:

Le mélange en réservoir BONANZA 480/LEXONE ou BONANZA 480/SENCOR permet de supprimer toutes les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur cette étiquette, ainsi que beaucoup d'autres mauvaises herbes à feuilles larges, y compris l'abutilon, la moutarde des champs et la petite herbe à poux. La suppression de la lampourde glouteron peut être irrégulière, variant de bonne à excellente. Le mélange en réservoir BONANZA 480/LEXONE ou BONANZA 480/SENCOR peut être appliqué jusqu'à 10 jours avant les semis. Il faut procéder à une bonne incorporation.

DOSE À LA VOLÉE PAR HECTARE:

TEXTURE(S) DU SOL	BONANZA 480	LEXONE ou SENCOR
Léger [loam sableux (a), sable loameux (b)]	1,25 litre	Voir l'étiquette du produit
Moyen [loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux]	1,7 litres	Voir l'étiquette du produit
Lourd [argile limoneuse, loam limono-argileux (c), loam argileux, argile]	2,3 litres	Voir l'étiquette du produit

(a) Dans les sols variables qui comportent des zones sableuses légers, appliquer la dose appropriée pour les parties sableuses. Une application excessive pourrait entraîner des dommages dans ces zones.

(b) Ne pas utiliser sur des sols légers qui contiennent moins de 1% de matière organique.

(c) Le loam sableux et l'argile limoneuse peuvent être considérés comme des sols moyens ou lourds dans certaines régions.

LE BONANZA 480 EN TRAITEMENT DE PRÉ-SEMIS INCORPORÉ, SUIVIE DE L'HERBICIDE LINURON AVANT LA LEVÉE DANS LE SOJA

Appliquer le BONANZA 480 en traitement de pré-semis incorporé. Ensuite, faire un traitement de LINURON (LINURON, AFOLAN, LOROX) en bandes ou à la volée, après le semis mais avant la levée de la culture. Se conformer au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette de LINURON. Appliquer dans 225 à 335 litres d'eau par hectare.

DOSE PAR HECTARE

SOLS (types loameux ou argileux)	BONANZA 480	LINURON 480
Faible teneur en matière organique (2%), de couleur pâle	1,25 à 1,7 litres	1,9 à 2,25 litres
Teneur modérée en matière organique (2-5%), de couleur foncée	1,7 à 2,3 litres	2,25 à 3,25 litres

Cette application fractionnée permettra d'obtenir une suppression à très large spectre.

AUTRES MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE BONANZA 480 DANS LE SOJA

	TAUX DE BONANZA 480 (L/ha)		
	TYPE DE SOL		
	Léger	Moyen	Lourd
BONANZA 480 en traitement de pré-semis incorporé avec LINURON, LOROX ou AFOLAN avant la levée	1,25	1,7	2,3
	Voir les étiquettes de LINURON, LOROX ou AFOLAN en ce qui concerne les quantités à utiliser et les autres mauvaises herbes qui pourront être supprimées, ainsi que les précautions et les restrictions.		
BONANZA 480 en traitement de pré-semis incorporé avec BASAGRAN plus ASSIST après la levée	1,25	1,7	2,3
	Voir l'étiquette de BASAGRAN en ce qui concerne les quantités à utiliser et les autres mauvaises herbes supprimées, ainsi que les précautions et les restrictions.		

EMPLOI DU BONANZA 480 DANS LES TOMATES

Le BONANZA 480 incorporé avant la plantation des tomates supprimera la plupart des graminées annuelles et un grand nombre de mauvaises herbes à feuilles larges. Pour supprimer encore plus de mauvaises herbes, utiliser BONANZA 480 combiné à SENCOR pour les récoltes suivantes:

BONANZA 480 PLUS SENCOR DANS LES TOMATES TRANSPLANTÉES (CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION SEULEMENT)

DOSE À LA VOLÉE PAR HECTARE:

TEXTURE(S) DU SOL	BONANZA 480	SENCOR
Légère [loam sableux (a) , sable loameux (b)]	1,25 litre	Voir l'étiquette du produit
Moyenne [loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux]	1,7 litres	Voir l'étiquette du produit
Lourde [argile limoneuse, loam limono-argileux (c), loam argileux, argile]	2,3 litres	Voir l'étiquette du produit

- Pour supprimer les mauvaises herbes qui pourraient avoir échappé au traitement initial, on utilise une application dirigée de SENCOR plus LENTAGRAN en post-levée. Ce traitement additionnel devrait aussi laisser une quantité résiduelle de SENCOR qui aidera à maintenir la suppression pendant toute la saison.
- Consulter l'étiquette de SENCOR en ce qui concerne les instructions et précautions additionnelles.
- Le BONANZA 480 peut endommager les plants repiqués déjà affaiblis par une cause quelconque, ce qui pourrait entraîner une diminution du rendement. Pour prévenir les dommages, planter seulement des plants en bonne santé; ne pas les repiquer si le temps est frais ou humide ou si les conditions de croissance sont défavorables. Suivre rigoureusement toutes les instructions relatives à l'application et à l'incorporation de l'herbicide.

SUPPRESSION DE L'AGROSTIDE JOUE-DU-VENT (LOOSE SILKY BENTGRASS) DANS LES CÉRÉALES SEMÉES À L'AUTOMNE

(Le blé et le seigle seulement)

CÉRÉALES CULTIVÉES EN ROTATION AVEC DU TABAC JAUNE.

- Appliquer BONANZA 480 après l'ensemencement des céréales, mais avant la levée de la culture.
- Appliquer BONANZA 480 à raison de 1,25 litre par hectare. Utiliser la dose supérieure pour des sols à texture plus lourde. Appliquer l'herbicide dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare.
- Incorporer le BONANZA 480 à une faible profondeur (de 2,5 à 5 centimètres) immédiatement après l'application (en moins de 24 heures) en tournant les herses à l'envers et en hersant deux fois à angle droit. Si des débris dans le champ pourraient causer un problème, herser une seule fois en réglant les herses pour assurer une pénétration maximale. VEILLER À CE QUE LA PROFONDEUR D'INCORPORATION SOIT INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR D'ENSEMENCEMENT.

ATTENTION

BONANZA 480 pourrait affecter défavorablement les cultures, s'il n'est pas utilisé strictement en conformité avec ces instructions. On ne peut employer cet herbicide que sur des cultures mentionnées sur cette étiquette. Les seules cultures céréalières pour lesquelles ce produit convient sont le blé, et l'orge. On ne doit pas l'utiliser sur aucune autre culture céréalière comme l'avoine, le seigle ou des graminées. Certaines conditions qui causent du stress aux plantules, comme un sol humide, une profondeur incorrecte d'ensemencement, une maladie des semis, une basse température, une quantité excessive de sel dans le sol ou une sécheresse pourraient amener le BONANZA 480 à endommager la culture. Il se pourrait qu'un traitement pulvérisé à base de BONANZA 480 ne donne pas une suppression satisfaisante des mauvaises herbes autres que la sétaire verte (mil sauvage) dans le blé et l'orge.

ENTREPOSAGE

Si le produit est emmagasiné une dessous de -18 degrés Celsius, permettre au contenu, pendant une période de 24 heures, d'atteindre une température de 15 degrés Celsius et bien l'agiter avant de l'utiliser.

LOROX est une Marque déposée de E.I. DUPONT & COMPANY.

SENCOR et AFOLAN sont des Marques déposées de BAYER CROPSCIENCE.

AVENGE, BASAGRAN et ASSIST sont des Marques déposées de BASF AKTIENGESELLSCHAFT.

ADVANCE, EDGE et TREFLAN sont des marques déposées de DOW AGROSCIENCES.

HERITAGE est une marque déposée de Heritage Garden Products, DOW agrosciences. en est un usager inscrit.

TRIFLUREX est une marque déposée de Makhteshim-Agan.

AVADEX et FORTRESS sont des une marques déposées de MONSANTO COMPANY USA, MONSANTO CANADA INC. en est un usager inscrit.